



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
**AVIS DE CONSULTATION**  
**N°41/DA/2023**



**EXPERTISE ET ETUDE POUR LA REHABILITATION DU NOUVEAU QUAI DU PORT DE BEJAIA**

L'Entreprise Portuaire de Bejaia lance un avis de consultation pour la sélection d'un Bureau d'études spécialisée dans le domaine maritime, qui sera chargé de l'**expertise et étude pour la réhabilitation du nouveau quai du port de Bejaia**.

Les bureaux d'études intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'Entreprise Portuaire de Bejaia « EPB », Direction Des Achats - sise au **13, Avenue des frères Amrani, 06000 Bejaia**.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé à :

**ENTREPRISE PORTUAIRE DE BEJAIA,**  
**Siège social : 13, Avenue des frères Amrani 06000 Bejaia**

Les offres doivent comporter une offre technique et une offre financière. Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée, indiquant la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « **TECHNIQUE** » ou « **FINANCIERE** », selon le cas. Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention suivante :

**Soumission :**  
**AVIS DE CONSULTATION N°41/DA/2023**  
**EXPERTISE ET ETUDE POUR LA REHABILITATION DU NOUVEAU QUAI DU PORT DE BEJAIA**  
**« NE PAS OUVRIR »**

**Pièces exigées dans le dossier de consultation :**

**OFFRE TECHNIQUE :** (Voir liste détaillée dans l'article 06 de l'instruction aux soumissionnaires).

- La déclaration à souscrire dûment remplie et visée,
- Le cahier des charges dûment renseigné, paraphé et signé avec la mention « lu et accepté »,
- Copie de l'attestation d'agrément ou équivalent

**OFFRE FINANCIERE :** (Voir liste détaillée dans l'article 06 de l'instruction aux soumissionnaires).

- La lettre de soumission dûment remplie et visée,
- les honoraires du bureau d'études.

La date limite de dépôt des offres est fixée au **03/01/2024 à 13h30**.

L'ouverture des plis se fera en séance publique, au siège de l'entreprise, et en présence des soumissionnaires désireux d'y assister, le même jour que la date limite de dépôt des offres, soit le **03/01/2024 à 13h30**.

Au cas où la date limite de dépôt des offres correspond à un jour férié ou un jour de repos légal, le délai sera prolongé au jour ouvrable suivant.

Toute offre parvenue en retard ou non conforme aux conditions du cahier des charges sera rejetée.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre, pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.